



Mairie de Serres  
Hautes-Alpes

Envoyé en préfecture le 29/12/2023

Reçu en préfecture le 29/12/2023

Publié le

ID : 005-210501664-20231222-2023\_120-DE

S<sup>2</sup>LO

## DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 2023-120

Séance du 22 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux décembre, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. ROUIT Daniel

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	14
Présents	10
Absents	4
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	12
Contre	0
Absentions	0

### Date de convocation

18/12/2023

### Date d'affichage

18/12/2023

### Étaient présents :

Mme ARLAUD Véronique, Mme Mireille DERYCKE, M. LEBRUN Sébastien, M. PEUZIN Louis, M. PINERO Pierre, M. POURCHI Raymond, Mme RICHIER Delphine, Mme ROBERT Laetitia, Mme VERA Martine

### Procuration :

M. DOS SANTOS Miguel a donné pouvoir à Mme ARLAUD Véronique  
M. GAUTIER Adrien a donné pouvoir à M. PEUZIN Louis

### Absent excusé :

Mme MAYER Arlette

### Absent :

Mme DENUT Jacqueline

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme DERYCKE Mireille

## TARIFS DES DROITS DE PLACE ANNÉE 2024

Vu la délibération n° 2022-108 du 20 décembre 2022 portant les tarifs des droits de place pour l'année 2023.

L'assemblée délibérante doit se prononcer sur les tarifs à appliquer pour l'année 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de reconduire les tarifs 2023 à savoir :

- Marché hebdomadaire ou occupation ponctuelle avec étalage :
  - ✓ 3.50 € le ml pour étalage sans branchement électrique
  - ✓ 4.00 € le ml pour étalage avec branchement électrique
  - ✓ 35.00 € le ml pour abonnement annuel sans branchement électrique
  - ✓ 40.00 € le ml pour abonnement annuel avec branchement électrique
- Installation pour vente à raison d'un jour par semaine :
  - ✓ 200.00 € prix forfaitaire annuel sans branchement électrique
  - ✓ 250.00 € prix forfaitaire annuel avec branchement électrique
- Ambulant avec véhicule :
  - ✓ 120.00 € la demie journée
- Camion Pizza :
  - ✓ 1 200.00 € pour l'année

...

Envoyé en préfecture le 29/12/2023

Reçu en préfecture le 29/12/2023

Publié le

ID : 005-210501664-20231222-2023\_120-DE



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait conforme  
Fait à Serres

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Ruit' with a flourish.

Daniel RUIT



Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Derycke' with a large, sweeping flourish.

Mireille DERYCKE